

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 créant l'emploi,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Véronique Maschke,

Vu le courrier lauréat,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Véronique Maschke en qualité de chef de service local de protection maternelle et infantile de Boulogne-sur-Mer à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 2 :

Madame Véronique Maschke est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Boulonnais – site d'Outreau – service local de protection maternelle et infantile à compter du 1^{er} juin 2025, pour exercer les fonctions de chef de service.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Outreau.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250617-RH10764CD0625-AI
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 17 juin 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Véronique Maschke (10764)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250617-RH10764CD0625-AI
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025